Du huit floréal an 1807, à huit heures du Matin.

Acte de Mariage de Louis Aimé, âgé de vingt-trois ans, né à Bugarach, département de l'Aude, le huitième du mois de germinal mil sept cent quatre-vingt-sept, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, fils légitime de Louis Aimé, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, et de Marie Anne Villa, Bugarach.

Et de Jeanne Barthélemy, âgée de trente-trois ans, née à Bugarach, département de l'Aude, le quatre-vingt-quatre du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-six, domiciliée à Bugarach, département de l'Aude, fille légitime de François Barthélemy, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, et de Marie Anne Bouché, Bugarach.

Les Actes préliminaires sont les publications faites, les trois consécutives, et aucune d'elles n'a eu aucune opposition, ni empêchement au dit Mariage, lesquels le contrat pourra rester.

Vu le Extrait Acte de naissance des sus dits futurs époux.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 28 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Louis Aimé, l'autre Louis Aimé.

En présence de Louis Bonnaud, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de cultivateur, âgé de vingt-un ans.

De Joseph Cinaverre, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de boulanger, âgé de vingt-un ans.

De Laurent Agarrat, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de propriétaire, âgé de trente-cinq ans.

Et de Valentin Paraillon, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de chef des bureaux, âgé de trente-trois ans.

Après quoi, moi, Joseph Portal, maire de Bugarach, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte, dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf la Épouse qui a déclaré ne savoir.

Louis Bonnaud — Joseph Cinaverre — Agarrat — Portal — Paraillon

Du premier floréal an 1807, à huit heures du Matin.

Acte de Mariage de Jacques Benoit Darré, âgé de trente-trois ans, né à Boulogne, département de l'Ariège, le neuf du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-quatre, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, fils légitime d'Etienne Benoit Darré, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, et de Marguerite Arbat, Bugarach.

Et de Marie Claire Perron, âgée de trente-deux ans, née à Bugarach, département de l'Aude, le trente du mois de décembre mil sept cent quatre-vingt-huit, domiciliée à Bugarach, département de l'Aude, fille légitime d'Antoine Perron, profession d'agriculteur, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, et de Marie Anne Bouché, Bugarach.

Les Actes préliminaires sont les publications faites, les trois consécutives, et aucune d'elles n'a eu aucune opposition, ni empêchement au dit Mariage, lesquels le contrat pourra rester.

Vu les Extraits Actes de Naissance des sus dits Futurs époux.

Vu les Actes Actes de naissance des sus dits

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 28 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Claire Perron, l'autre Jacques Benoit Darré.

En présence de Jean Laurent Augustin Agarrat, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de propriétaire, âgé de trente-cinq ans.

De Joseph Cinaverre, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession d'employé, âgé de vingt-un ans.

De Hilaire Antoine Pipetes, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession de cordonnier, âgé de trente ans.

Et de Antoine Pelletier, garde forestier, domicilié à Bugarach, département de l'Aude, profession d'employé, âgé de trente-trois ans.

Après quoi, moi, Joseph Portal, maire de Bugarach, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf les époux qui ont déclaré ne savoir.

Benoit — Agarrat — Cinaverre — Pipetes — Portal